

Fiche de renseignements.

L'Université de Neuchâtel met au concours un poste de

Professeur-e ordinaire (83,33%) ou

Professeur-e assistant-e avec pré-titularisation conditionnelle (75%) en

philosophie pratique

Caractéristiques du poste : la personne candidate possède un dossier de publications international d'excellent niveau. Elle est spécialisée dans au moins un des quatre domaines suivants : méta-éthique, esthétique, théorie de la décision, philosophie de l'action. Les personnes spécialisées dans l'histoire d'un de ces domaines au moins sont également invitées à candidater, pour autant que leurs recherches présentent des liens étroits avec les recherches contemporaines en philosophie pratique. La personne recherchée doit être en mesure d'enseigner en dehors de ses domaines de spécialisation, au niveau bachelor et master. Elle doit en particulier avoir des compétences attestées en logique et/ou en histoire de la philosophie.

Nous recherchons une personne originale et exigeante dans ses recherches, dynamique et engagée dans l'enseignement, efficace et ambitieuse dans la levée de fonds, prête à s'investir pleinement dans le futur de l'Institut de philosophie aux côtés des deux autres professeur-e-s nouvellement nommé-e-s.

Exigences :

- Doctorat en philosophie ;
- Domaine(s) de spécialisation : méta-éthique, esthétique, théorie de la décision, philosophie de l'action ;
- Domaine(s) de compétence : logique ou histoire de la philosophie ;
- Publications diversifiées et de très haut niveau, dans des revues internationales à comité de lecture.
- Flexibilité dans les domaines d'enseignement, capacité d'enseigner en dehors de ses domaines de spécialisation ;
- Expérience et dynamisme dans l'obtention de fonds de tiers ;
- Expérience et dynamisme dans l'enseignement universitaire ;
- La langue d'enseignement à l'Université de Neuchâtel est le français. Le poste est ouvert aux personnes candidates non francophones, qui devront s'engager à maîtriser le français dans les deux ans qui suivront l'entrée en fonction.

Rattachement : la professeure ou le professeur sera rattaché-e à l'Institut de philosophie en Faculté des lettres et sciences humaines.

Cahier des charges :

- Enseignement : 6 périodes de 45 minutes/semaine sur l'année pour la ou le professeur-e ordinaire (83,33%) ou 3 périodes de 45 minutes/semaine sur l'année pour la ou le professeur-e assistant-e à pré-titularisation conditionnelle (75%). Cours et séminaires de Bachelor et Master.
- Supervision de mémoires de Bachelor et de Master, de thèses de Doctorat ;
- Participation aux activités scientifiques de l'Institut de philosophie ;
- Participation aux activités administratives de l'Institut de philosophie et de la Faculté des lettres et sciences humaines ;
- Recherches personnelles, soumissions de projets, développement d'une équipe de recherche.
- Participation à la définition des objectifs et projets futurs de l'Institut en termes d'enseignement de recherche et de promotion de la filière avec les nouveaux professeurs en philosophie théorique et philosophie générale.

Moyens à disposition : un poste d'assistant-e doctorant-e dont le quota est à déterminer à l'issue du concours; concours d'un-e assistant-e étudiant-e (sur la base d'une dotation horaire) ; accès à des services de secrétariat ; budget de fonctionnement associé au poste ; ressources pour la bibliothèque.

Nomination : pour la ou le professeur-e ordinaire (83,33%) : la professeure ou le professeur est nommé-e d'abord pour une durée de quatre ans, éventuellement prolongée de deux ans. Après cette période, la confirmation de la nomination pour une durée indéterminée se fait sur la base d'une évaluation. La professeure ou le professeur est soumis-e à une procédure d'évaluation tous les six ans.

Pour la ou le professeur-e assistant-e à pré-titularisation conditionnelle (75%) : la pré-titularisation conditionnelle donne à la personne titulaire la possibilité d'obtenir un poste de professeur-e ordinaire à 83,33%. Avant la fin de la période probatoire de 4 ans, l'Université procède à une évaluation approfondie. L'Université souhaite obtenir de la personne titulaire des prestations d'excellent niveau. En fonction du résultat de l'évaluation, la titularisation comme professeur-e ordinaire à 83,33% est possible. Après les 4 ans, une nouvelle période de 2 ans comme PATT peut aussi être envisagée avant une éventuelle titularisation comme professeur-e ordinaire.

Traitement : professeur ordinaire (83,33%) : <https://www.unine.ch/srh/professeurs-categorie-a> ; PATT (75%) : <https://www.unine.ch/srh/professeurs-categorie-b>.

Entrée en fonction : 1er août 2020 (ou à convenir).

Délai d'envoi des candidatures : 16 août 2019.

Les candidatures sont à déposer sur le site www.unine.ch/candis (réf. Philo-Pratique), en un seul fichier PDF comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de motivation ;
- Vision scientifique du domaine (3 pages maximum) présentant les principaux axes de recherche de la personne candidate et les projets qu'elle entend développer au sein de l'Institut ;
- Curriculum vitae avec liste de publications (prière de ne pas envoyer les publications pour le moment) ;
- Copies des titres obtenus ;
- Liste de trois expert-e-s capables d'évaluer les compétences scientifiques du candidat/de la candidate.

Renseignements : auprès de M. O. Massin (président du comité de recrutement, olivier.massin@unine.ch) ou du doyen de la Faculté (doyen.lettres@unine.ch), ainsi que sur www.unine.ch/philo.

Soucieuse de promouvoir la diversité au sein de son personnel, l'Université de Neuchâtel s'engage à offrir des conditions de travail non discriminatoires.